

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'indemnité de résidence versée à certains personnels AESH et AED des établissements d'Hyères, dont le taux a diminué depuis que la gestion de leur paye a été prise en charge par le Lycée Jean Moulin de Draguignan. En effet, plusieurs collègues AESH ou AED d'établissement d'Hyères nous ont interpellé car elles avaient constaté que l'indemnité de résidence figurant sur leur feuille de paye qui était jusqu'alors de 3 % (ce qui est bien le taux applicable aux établissements de Hyères) était passée à 1 % . Il s'agit sans doute d'une erreur du service gestionnaire du Lycée Jean Moulin.

Nous sommes persuadés que vous ne manquerez pas de signaler dans les plus brefs délais cette erreur à l'Agence Comptable du Lycée Jean Moulin, afin que les personnels concernés retrouvent l'indemnité qui leur est due, y compris les reliquats qui ne leur ont pas été versés sur les périodes antérieures consécutivement à cette erreur.

D'autre part, suite à notre rencontre le 21 septembre, nous avons désormais un contact direct avec M. Dufresnes du Lycée Massena. Serait-il possible d'établir le même lien avec le mutualisateur de la paie du Var?

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, mes meilleures salutations syndicales

--



**Olivier GERARD**

Secrétaire Académique de la CGT Educ'Action  
Co-Secrétaire Général de la CGT Educ'Action du Var  
06.62.01.08.93  
nice@cgteduc.fr